

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Séance du 16 mars 2021

Délibération n°24 - 2021 relative à l'approbation des capacités d'accueil santé PASS/LAS 2021

Vu l'article L612-6 du code de l'éducation,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les capacités d'accueil santé PASS/LAS 2021.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	24
Majorité absolue	19	Membres représentés	/
Nombre de pouvoirs	/		

Décompte des suffrages

Votants	24	Pour	24	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée



Visa du Président



Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Capacités d'accueil santé PASS/LAS 2021

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 26/03/2021

Document mis en ligne le : 26/03/2021